Bulletin Quotidien

N° et date de parution : 9569 - 30/03/2011
Diffusion : 1100 Page : 3
Périodicité : Quotidien Taille : 100 %
BulletinQuo_9569_3_14.pdf 203 cm2
Site Web : www.sgpresse.fr

♦ La majorité sénatoriale a adopté hier en deuxième lecture un texte de "simplification du droit" après avoir supprimé une série d'articles de ce pavé législatif fourre-tout de plus de 250 articles. La proposition de loi du député UMP Jean-Luc WARSMANN de "simplification et d'amélioration" du droit comporte des dispositions très disparates allant de l'ENA aux agences de mannequins en passant par des fichiers de police. La gauche PS et CRC-SPG (communiste et parti de gauche) a voté contre, l'UMP et l'Union Centriste pour. L'Assemblée nationale avait rétabli lors de la deuxième lecture du texte nombre d'articles que le Sénat avait supprimé en première lecture mais la Haute-Assemblée a persisté en les supprimant à nouveau en commission. Ce mardi en séance publique le ministre de la Justice a tenté par amendements de rétablir ces articles mais pas un seul de ses amendements n'a été adopté. Le Sénat a donc confirmé le passage à la trappe de tous les articles autorisant la création de nouveaux fichiers de police par simple arrêté gouvernemental. Ces articles énumèrent de façon très large les catégories et les finalités des fichiers pouvant être créés. Les sénateurs ont également supprimé notamment l'alourdissement de certaines peines notamment en cas de prise d'otage, l'expérimentation des établissements publics d'enseignement primaire (EPEP), projet de regroupement forcé des maternelles et primaires institué en 2004 et qui n'avait jamais vu le jour. Ils ont en revanche rétabli l'inscription dans l'acte de décès d'une personne, du nom de son partenaire de Pacs que l'Assemblée avait supprimé. Plusieurs mesures introduites par les sénateurs notamment du PS en première lecture avaient été acceptées par les députés comme des dispositions sur le régime des autopsies et l'obligation de réaliser des plans d'aménagement de l'entrée des villes. M. Jean-Pierre SUEUR (PS) a annoncé que son groupe déposerait un recours auprès du Conseil constitutionnel sur plusieurs dispositions dont la suppression du classement de sortie de l'Ecole nationale d'administration (ENA). Le texte doit maintenant passer en Commission mixte paritaire (7 sénateurs, 7 députés) qui aura la charge difficile de trouver une version commune aux deux assemblées.



Copyright (Bulletin Quotidien)
Reproduction interdite sans autorisation